

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Toledot



Paracha Toledot

« Hachem, ton D., me l'a fait trouver » : être convaincu que tout ce que l'on possède est un don du Ciel et non le fruit de nos efforts

Il est écrit dans notre Paracha (au sujet de la bénédiction que reçut Yaakov de Its'hak, n.d.t) : « *Il te donnera* » (27, 28), et Rachi de commenter : « Il te donnera et te donnera encore. »

Rav Moché Feinstein explique que ce commentaire de Rachi ne signifie pas que D. donnera à Yaakov l'abondance qu'Il lui octroie petit à petit, chaque jour et à chaque instant. Qui peut en effet affirmer que cela constitue une véritable bénédiction ? Peut-être est-il préférable qu'un homme reçoive toute cette abondance ou la majorité de celle-ci en une fois ?

L'intention de Rachi concerne en fait ce qu'Hachem a déjà donné à une personne, et dont il lui incombe de reconnaître la valeur à chaque instant. Elle doit considérer à chaque instant que ce qu'Hachem lui a prodigué et qui se trouve encore dans sa possession, est un don continu et permanent. Ce n'est pas comme un présent échangé entre des êtres humains qui entre immédiatement dans le domaine de celui qui le reçoit.

Il n'en va pas de même en ce qui concerne le Saint-Béni-Soit-Il : ce qu'Il donne, Il le donne à chaque instant et l'homme doit donc lui en rendre grâce en tout temps. On peut comparer cela à notre obligation de prononcer chaque

jour les bénédictions du matin (Birkot Hacha'har) sur les besoins physiques. Il en est de même pour les biens que le Créateur nous prodigue : chaque instant représente une nouvelle obligation de lui en rendre grâce puisqu'à chaque instant nous les recevons à nouveau. Lorsque Yaakov va servir à son père Its'hak le mets que ce dernier lui avait ordonné de lui préparer, il est écrit : « *Et Its'hak dit à son fils : comment as-tu été aussi prompt à trouver (un gibier), mon fils ? Et il répondit : c'est qu'Hachem, ton D., me l'a fait trouver.* » (27, 2)

A priori, une question se pose : Yaakov à qui on attribue la vertu de la vérité, comme il est écrit : « *Tu donneras la vérité à Yaakov* » (Michée 7, 20) aurait-il alors menti ? Apparemment, sa promptitude n'était pas due au fait qu'Hachem avait suscité une proie à son intention puisqu'il n'était même pas sorti pour chasser mais avait simplement pris deux chevreaux que possédait sa mère et les avait abattus.

Le Zera'h Chimchone explique que pour Yaakov, tout ce qu'il possédait, même ce qui était à sa disposition, était considéré comme une chose suscitée par Hachem. Pour lui, les chevreaux eux-mêmes étaient donc comme le fruit de la Providence Divine qui lui avait été mis sous sa main afin qu'il puisse se dépêcher d'apporter le mets demandé avant la venue d'Essav.



On doit à partir de là, poursuit le Zera'h Chimchone, tirer une leçon pour notre existence : un juif est tenu de reconnaître dans chacune de ses entreprises la Providence miraculeuse d'Hachem car l'homme ne peut parvenir à rien par ses propres moyens si ce n'est grâce à Son aide bienveillante. La Guémara n'enseigne-t-elle pas (Houline 7b) : « Un homme ne peut subir le moindre coup sur son doigt si cela n'a pas été décrété auparavant dans le Ciel » ? Il en est de même des bénéfices ou des honneurs qu'il reçoit. Il devra se garder de penser qu'ils sont le fruit de ses énormes efforts ou de son intelligence. Mais il devra être conscient qu'ils proviennent de la bonté du Créateur, comme il est écrit : *« C'est Hachem, ton D., qui me l'a fait trouver. »*

Dans l'ouvrage Sdé Tsofim, on rapporte au nom du Chévet Halévi (Rav Wozner) que l'enseignement de nos Sages "depuis la création du monde, le Saint-Béni-Soit-Il s'occupe de former des couples" ne concerne pas seulement le domaine des unions matrimoniales, mais également de toutes les rencontres qui ont lieu dans le monde entre un homme et son prochain. Il suffit d'un peu de réflexion pour parvenir à l'évidence suivante : des centaines, voire des milliers de fois au cours de son existence, une personne assiste à "d'heureux concours de circonstances" au cours desquels elle rencontre précisément celui dont elle a besoin, qui met à sa disposition le prêt qui la sortira d'une situation difficile, ou qui par le simple fait d'habiter dans son quartier connaît sa

famille et lui propose un Chidoukh pour son fils, ou qui lors d'une rencontre dans la salle d'attente du médecin, au cours d'une discussion anodine lui fera une proposition de travail grâce à laquelle elle pourra désormais subvenir décemment à ses besoins, sans oublier le compagnon d'étude qu'elle a mérité lors d'un voyage pour un mariage dans une autre ville.

Un charretier vint un jour se lamenter devant le 'Hafets 'Haïm : le cheval qui tirait sa charrette était tombé et avait péri dans la chute, le laissant sans aucune ressource pour lui et sa famille.

« Tu as tout à fait raison de pleurer et de te lamenter amèrement, lui répondit-il. En effet, si tu crois que c'est ton cheval qui a pourvu à tes besoins jusqu'à présent, il y a lieu de s'affliger de sa perte. Mais si tu veux mon conseil, sois plutôt convaincu que c'est le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même qui te prodigue toute ta subsistance. Tu comprendras dès lors, que cela ne fait aucune différence si ton cheval est vivant ou mort puisqu'il n'est qu'un moyen et il n'influe en rien sur ta situation. »

Cela ne concerne bien entendu pas seulement le charretier et son cheval mais n'importe quel homme qui travaille : ce ne sont ni ses compétences, ni ses efforts, ni son intelligence, ni son sens des affaires qui lui procurent sa subsistance mais uniquement le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même. Et si l'un de Ses envoyés a disparu, c'est Lui qui en enverra un nouveau à sa place.



Le Beth Halévi rencontra une fois un de ses anciens élèves et s'enquit de ses occupations et de ce qu'il faisait dans la vie. « Je m'occupe de produire du sucre en association avec mon beau-frère, lui répondit-il. C'est de cela que je vis.

- Et que fais-tu ? demanda à nouveau le Beth Halévi.

- Je suis dans la fabrication du sucre, répéta l'élève ».

Lorsque ce dialogue de sourds se répéta une troisième fois, le Beth Halévi s'expliqua enfin : « Tu penses sans doute que je souffre d'un problème de compréhension. Il n'en est rien. C'est plutôt toi qui ne m'as pas compris. Si je t'avais demandé ce que le Saint-Béni-Soit-Il fait pour toi, tu m'aurais répondu en me racontant la manière dont ta subsistance te parvient du Ciel. Mais, puisque je t'ai demandé ce que tu faisais, tu aurais dû me répondre en me parlant de tes occupations spirituelles en rapport avec la crainte du Ciel, comme nos Sages nous l'enseignent (Baba Métsia 107b) : tout est entre les mains du Ciel, sauf la crainte du Ciel. »

Il est écrit à ce sujet dans notre Paracha : « *Its'hak sema dans cette terre, il trouva la même année cent mesures et Hachem le bénit.* » (26, 12)

A priori, il y a lieu de s'interroger : lorsque le verset dit qu'Its'hak a semé, cela signifie qu'il a investi de ses forces dans le travail de la terre. Dès lors, pourquoi est-il écrit : « *Il trouva cette année cent mesures* », alors que le terme

"trouver" évoque un profit qui arrive sans effort ?

En fait, répondit le Kedouchat Yom Tov de Siguète, il est certain qu'Its'hak ensemença la terre en travaillant. Néanmoins, lorsqu'il vit que les épis avaient germé et que la récolte avait poussé, il ne considéra toute cette production que comme une trouvaille et un cadeau du Ciel car, comme il est écrit (Michlé 10, 22) : « *C'est la bénédiction d'Hachem qui enrichit* », l'effort que l'homme doit investir n'étant nécessaire que pour s'acquitter de la malédiction originelle : « *C'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain* ». Mais la subsistance elle-même, les « *cent mesures* » que produisent la terre, lui fut octroyée comme un présent du Ciel. Celui qui garde ce principe à l'esprit en permanence, qui reconnaît que ni ses gains ni ses pertes ne sont le fruit de ses actes, mettra un frein à la course effrénée pour la subsistance qui a coutume d'agiter les gens. Animé de la joie résultant de sa confiance en D., il s'en remettra entièrement dans ce domaine entre les mains d'Hachem qui, en retour, pourvoira à tous ses besoins. Voici ce que le Sefer Habrit écrit à ce sujet : « Et maintenant, cher lecteur, après qu'Hachem t'a fait savoir tout cela, il ne sied pas à un homme sage et sensé comme toi de s'évertuer à investir dans ses besoins, mais tu dois au contraire te renforcer dans la confiance en D. Remets ta subsistance entre les mains d'Hachem et Il te nourrira moyennant un effort minime correspondant à tes forces naturelles sans que tu ne sois forcé de



t'évertuer du matin au soir par monts et par vaux et d'affronter maints dangers sans répit, la nuit comme le jour. De plus, tu ne te procureras pas cette subsistance par des moyens tortueux (à D. ne plaise) et tu ne te rendras pas coupable (...). Ce n'est pas pour autant que tu demeureras désœuvré, comme nous l'enseignent nos Sages : "Se pourrait-il que l'homme doive rester sans rien faire ?" C'est à ce sujet qu'il est écrit : *"Dans toutes tes œuvres"*. Cependant, tu devras te reposer sur Hachem et Lui faire confiance. Ainsi, dans tout ce que tu entreprendras avec intégrité et droiture, Il te bénira en retour. »

Le Grize de Brisk raconta une fois qu'il reçut comme dot de son riche beau-père une rue entière de Varsovie avec tous les appartements qu'elle contenait. Constatant après un certain temps que la gestion des locataires et de tous les problèmes de la rue le perturbait dans son étude, il décida de tout vendre. Il s'adressa pour cela à un agent immobilier et le chargea de lui trouver un acheteur. La première guerre mondiale éclata et le Grize fut forcé de fuir. Lorsqu'il revint sur les lieux, l'agent immobilier ne comptait déjà plus parmi les vivants. Il se rendit donc au bureau du cadastre pour s'enquérir de ses biens et il s'avéra alors que cet agent avait été perfide et malhonnête et avait inscrit la totalité de ses propriétés à son propre nom sur les registres de la ville. Dès lors, le Grize demeurait dénué de tous ses biens.

Afin de se renforcer dans sa confiance en

D., il se mit à étudier des dizaines de fois le Chaar Habita'hone du 'Hovot Halévavot (le chapitre concernant la confiance en D., n.d.t). Après cela, il déclara : « Je pensais jusqu'à présent que le riche était celui qui possédait une rue entière de Varsovie. A présent, je sais que la véritable richesse appartient à celui qui a étudié des dizaines de fois le Chaar Habita'hone, car c'est cela qui lui procure joie et sérénité. Et il n'existe nul bonheur plus grand que celles-ci. »

Le Nétivot Chalom raconta une fois qu'il connut jadis un pauvre dans sa ville natale Baranovitch du nom de Motel Koplovitch. Celui-ci pourvoyait à sa subsistance en réparant des fuites de toutes sortes. Son métier ne suffisait pas à subvenir à ses besoins : il traversait des périodes d'indigence où durant des jours entiers, sa famille manquait de pain. Une fois, ce fut une semaine entière qu'il passa sans que l'on fasse appel à ses services, car aucune canalisation ne s'était cassée dans toute la ville. Lorsqu'arriva jeudi soir, Reb Motel sut que sa femme et ses enfants devraient jeûner pendant Chabbath. Le cœur brisé, il resta chez lui et se mit à étudier jusqu'à une heure tardive en espérant ardemment la survenue de la délivrance. A environ minuit, il réalisa que tous les commerces avaient fermé leurs portes sans qu'il n'ait été secouru. Alors, il laissa échapper un soupir en disant : « Maître du Monde, s'il te sied que moi et les six membres de ma famille ayons faim pendant Chabbath, cela me convient aussi. » Et sur ces paroles, il s'endormit.



Au milieu de la nuit, on vint soudain le réveiller et faire appel à son aide : le tuyau général du bain public avait explosé et il était urgent de le réparer puisque le lendemain était la veille de Chabbath. Rabbi Motele se leva et se mit à l'ouvrage. Ayant travaillé de nuit, on le paya le double du salaire habituel comme il est d'usage. Et grâce à D., il ne manqua de rien pour Chabbath par le mérite d'avoir soumis sa volonté à celle du Saint-Béni-Soit-Il.

Le Nétivot Chalom s'exclama alors :
« Grâce à ce soupir, Rabbi Motele avait pu faire exploser le bain public tout entier car un tel soupir à la force de déchirer le Ciel ! »

« Its'hak s'épancha en prières » : grâce à sa prière, l'homme devient quelqu'un d'autre et tous les mauvais décrets s'annulent

« *Its'hak s'épancha en prières au sujet de sa femme car elle était stérile.* » (25, 21)

Rabbénou Bé'hayé pose une question : ce verset aurait dû commencer par annoncer que Rivka était stérile et seulement ensuite évoquer qu'Its'hak pria à son sujet.

« Il est probable, explique-t-il, que la Torah ait d'abord mentionné la prière car elle constitue l'essentiel : cela vient nous enseigner que la stérilité n'est pas la raison de la prière. S'il en était ainsi, la raison aurait été l'essentiel et la prière, l'accessoire (si l'on avait dit que la stérilité était la raison de leur prière). Mais, en fait, la Torah nous apprend par cela que la prière est la raison de la stérilité et que Rivka ne fut stérile que dans le but qu'ils prient tous les deux à

ce sujet. C'est pourquoi le verset fait précéder la prière car elle représente la raison première de la stérilité de Rivka Iménou. C'est précisément ce que le Midrach enseigne (Chir Hachirim Rabba 2, 34) : "Pourquoi les matriarches étaient stériles ? Parce que le Saint-Béni-Soit-Il désire la prière des justes." On peut également apprendre d'ici que la prière possède une force extraordinaire : celle de modifier la nature. C'est pour cela que le verset emploie le terme de "Vayéter" pour exprimer qu'Its'hak pria, et pas celui de "Vaytpalel " ou de "Vayzak" employé d'ordinaire. "Vayéter" provient en effet de la racine "Atar", et la Guémara (Souca 14a) explique à ce sujet : à quoi la prière des justes est-elle comparée ? A un "Atar" (une fourche) qui sert à retourner le foin d'un endroit à un autre ! De même, la prière des justes "retourne" (transforme) la rigueur du Saint-Béni-Soit-Il en miséricorde. »

Grâce à la prière, l'homme lui-même devient une nouvelle créature et une autre réalité. Le Chakh, dans son commentaire sur le Torah, l'exprime de la manière suivante : « La raison de la stérilité était afin qu'il prie pour elle et qu'elle devienne une nouvelle créature. Grâce à sa prière, ce ne sera plus la même Rivka, fille de Bétouël, car celle-là était stérile. Tandis qu'au sujet de celle-ci, il est écrit : « *Et Rivka enfanta* ». Dès lors, ce n'est pas la même femme mais une autre Rivka qui n'est pas la fille de Bétouël. Ceci afin de purifier la postérité d'Israël pour qu'elle n'ait plus de rapport avec les nations (...). C'est à ce sujet que la prière est



comparée à une fourche qui retourne le foin de haut en bas, de même Rivka se transforme d'une femme stérile en une Rivka qui enfante (...). Léa également ne fut pas stérile car elle changea sa nature par les pleurs qu'elle versa afin de ne pas être mariée à Essav, comme nous l'enseignent nos Sages, à partir du verset « *Et les yeux de Léa étaient faibles* ». Dès lors ce ne fut pas la même Léa qui était destinée à Essav mais une autre Léa.

Ce principe vient aussi répondre à une question connue : comment la prière peut-elle agir ? Il ne nous viendrait pas à l'esprit de croire qu'Hachem "change d'avis" au sujet d'une personne.

Le Bné Issakhar rapporte au nom des disciples du Baal Chem Tov que grâce à la prière, l'âme de l'homme s'attache à un monde supérieur à celui où elle se trouvait auparavant. Et bien qu'un mauvais décret ait été décrété sur lui, en priant à Celui qui est la source de toute chose, il peut devenir un autre être. Dès lors, il n'y a point de changement d'avis de la part d'Hachem, car à propos de ce nouvel être, aucun décret n'a été décidé jusqu'à présent.

On trouve dans les commentateurs de nos Sages (Midrach Béréchit Rabba 45, 4) que toutes les matriarches étaient stériles tandis que parmi les patriarches, seul Avraham était dans l'incapacité d'enfanter (cf. Yalkout Chimoni 76). Cela s'explique d'après ce qui précède : Its'hak et Yaakov naquirent chacun d'un père saint et dans la pureté. De ce fait, ils furent en mesure d'engendrer de manière

naturelle. En revanche, Avraham Avinou, fils de Térah qui était idolâtre, et les matriarches qui étaient toutes filles d'impies durent être stériles afin que seule la prière puisse leur faire mériter la délivrance grâce à la miséricorde Divine. En étant exaucés grâce à la prière, ils furent donc transformés en de nouvelles créatures et de ce fait, ils coupèrent tous les liens qu'ils avaient avec les nations, ce qui leur permit de construire les fondements du Klal Israël dans la sainteté et la pureté.

« Comme le reflet du visage dans l'eau » : notre prochain nous manifestera son amour suivant la manière dont nous l'aimons

« Tu résideras chez lui quelques jours jusqu'à ce que s'estompe la colère de ton frère. Jusqu'à ce que disparaisse la colère qu'il a de Toi. » (27, 44-45)

La répétition apparente de ces versets qui commencent par « *jusqu'à ce que s'estompe la colère* » et s'achèvent par « *jusqu'à ce que disparaisse la colère* ».

Rav Its'hak de Volozhin (dans son livre Pé Kadoch) l'explique à partir des paroles de son père Rav 'Haïm de Volozhin : **« Notre Maître a enseigné qu'il existe un remède certain pour celui qui aurait des ennemis : il s'efforcera de penser qu'ils sont des justes parfaits et il les jugera favorablement. Ils se transformeront alors sur le champ en amis. »**

A partir de cela, explique Rav Its'hak, on peut également apprendre l'inverse : si quelqu'un désire vérifier si untel le hait, il faudra qu'il examine s'il n'entretient pas



lui-même un ressentiment à son égard dans son cœur. C'est ce que Rivka dit à Yaakov : comment sauras-tu que la colère de ton frère s'est estompée ?

Lorsque disparaîtra « la colère (...) de toi ». C'est-à-dire, lorsque tu feras disparaître la colère que tu éprouves à son égard.

Rav Ist'hak ajoute que ce n'est pas seulement un signe (comme on pourrait le penser du conseil de Rivka, n.d.t) mais également une raison : si un homme extirpe de son cœur tout ce qu'il reproche à son prochain, ce dernier cessera lui aussi de le haïr.

Rav Sonnenfeld raconta une fois au nom de Rav 'Haïm Rivline qui l'entendit de Rav Na'houm de Chadik, l'histoire qui suit :

Rav Na'houm étudia chez un grand Rav à l'étranger. Dans sa ville, habitait un homme méchant qui dénonçait ses coreligionnaires et inspirait ainsi la crainte à tous les juifs de cet endroit.

Une fois, un homme se rendit en pleurs chez le Rav alors qu'il était entièrement souillé d'œufs cassés. Il lui raconta en sanglots qu'il était venu le jour même d'un village voisin, son panier rempli d'œufs, afin de les vendre et de pourvoir ainsi maigrement à sa subsistance. Avant qu'il ne pénètre dans la ville, il rencontra le "délateur" qui le somma d'apporter tous les œufs chez lui. Néanmoins, lorsque le vendeur lui en demanda le paiement, ce dernier armé d'un bâton le frappa et tous les œufs se brisèrent sur lui et sur les habits. De ce fait, il venait

à présent convoquer le malfaiteur devant le Tribunal Rabbinique. Le Rav appela son serviteur pour l'envoyer le chercher. Connaissant parfaitement la nature de cet homme, le serviteur se mit à trembler de tous ses membres et tenta de se dérober. Mais le Rav lui ordonna de se dépêcher de l'appeler. Lorsque le serviteur se rendit chez le dénonciateur pour lui transmettre la convocation au Beth Din, celui-ci le renvoya avec des cris. Il rapporta les paroles de l'impie au Rav qui lui ordonna de retourner chez lui pour lui faire savoir que s'il ne se présentait pas au Beth Din, il serait mis en "Nidouï" (anathème, n.d.t). Mais, l'homme ne fit pas non plus cas de cette menace et renvoya cette fois le serviteur en le frappant.

Lorsqu'arriva Chabbath, le dénonciateur fut appelé à monter à la Torah. Lorsqu'il monta sur l'estrade, le Rav se dépêcha lui aussi de s'y rendre et avant même que l'homme prononçât la bénédiction d'usage, il le tança devant toute l'assemblée : « Méchant, tu refuses le Din Torah, tu es mis en Nidouï. Pars d'ici ! »

Son visage pâlit et il descendit en menaçant que très bientôt il se vengerait.

Dans la semaine qui suivit, le Rav fut appelé à être "Sandak" dans l'une des localités voisines. Sur le trajet, alors qu'il était accompagné de deux élèves dont l'un était Rav Na'houm, ils aperçurent soudain le délateur qui les poursuivait sur sa monture. Les deux disciples avertirent le Rav du danger qui pesait sur eux, car en peu de temps, l'homme les rejoindrait.



Le Rav se plongea alors dans ses pensées et entre temps, celui-ci les rattrapa.

Lorsqu'il arriva à proximité du Rav, un miracle se produisit : il descendit de son cheval et demanda d'une voix douce et soumise : « Rabbi, donnez-moi la permission de frapper ces deux disciples.

- Que D. préserve !, répondit le Rav.
- Seulement un, demanda-t-il à nouveau.
- Ne les touche pas, ordonna-t-il.
- Au moins, permettez-moi de cracher devant eux.
- Non et non !
- Que le Rav me pardonne toute la peine que je lui ai causée, supplia-t-il.
- Rends-toi chez ce pauvre juif, paye-lui ses œufs et demande-lui des excuses et après, je te pardonnerai. »

L'homme prit de sa bourse dix roubles qu'il remit au Rav en lui disant : « Donnez-les à ce vendeur pour le dédommager de la perte des œufs, et que le reste soit en guise d'excuse. »

Le Rav prit l'argent dans l'intention de le transmettre au vendeur et accepta de pardonner au pénitent, qui s'en retourna sur ses pas, tandis que le Rav reprit son chemin accompagné de ses deux disciples.

Rav Na'houm lui demanda alors dans quelles pensées il s'était plongé à l'approche du dénonciateur et pourquoi celui-ci avait changé ses dispositions en un clin d'œil et à l'instant de leur

rencontre, était ainsi revenu de ses intentions meurtrières.

« J'ai acquis de mes Maîtres, répondit-il, un grand principe : tout se trouve dans la Torah, elle contient ne fût-ce qu'en allusion des solutions aux situations les plus inextricables. Hachem m'a aidé : au moment où il nous poursuivait m'est venu à l'esprit le verset : "Comme le reflet du visage dans l'eau, tel est le cœur de l'homme pour l'homme." (Michlé 27, 19) Je me suis alors plongé dans mes pensées en songeant que s'il me haïssait autant, il était certain que c'était dû au fait que moi aussi je le haïssais. Pour quelle raison ? Parce qu'il n'avait pas répondu à sa convocation au Beth Din. Je me suis mis alors à penser qu'il avait probablement grandi dans un mauvais environnement, qu'il ressemblait à un enfant capturé parmi les Goyim, que personne ne lui avait jamais montré le droit chemin et à d'autres circonstances atténuantes. Puis, j'ai même pensé à la raison pour laquelle il avait refusé de payer les œufs : peut-être en avait-il eu l'intention, mais comme le vendeur avait exigé son argent avec fermeté, cela l'avait mis en colère. De ce fait, lorsque je l'ai convoqué au Beth Din sur le champ, sa colère n'a fait que s'enflammer de plus belle puisqu'une telle convocation ne doit pas se faire au moment même du délit mais dans les trente jours. La preuve en est qu'il ne m'a pas frappé lorsqu'il fut appelé à la Torah et qu'il a été humilié en public. Il m'a obéi et est descendu de l'estrade sur le champ, honteux. Il fait donc partie de ceux qui "subissent l'affront sans répliquer". Telles



furent mes pensées alors que je cherchais à porter d'autres excuses à son compte. Et "comme le reflet du visage dans l'eau", au même moment, des pensées de regrets ont dû surgir dans son esprit. Il a probablement dû se dire : "Que me vaudra-t-il de m'irriter contre le Rav parce qu'il m'a convoqué au Beth Din ? Il n'a fait que son devoir comme l'aurait fait n'importe quel Rav. Il m'a humilié en public car c'est la conduite à tenir dans de telles circonstances puisque je ne lui ai pas obéi. Ce n'est pas bien de ma part d'avoir cassé les œufs, etc." Et c'est

imprégnés de ces pensées que nos cœurs se sont rapprochés et qu'il s'est repenti en sollicitant mon pardon. »

Rav Na'houm lui demanda alors : « S'il en est ainsi, pourquoi voulut-il nous frapper à cet instant ?

- C'est parce que vous n'avez pas cherché à le juger favorablement et vous l'avez haï dans votre cœur. C'est pour cela que lui aussi a continué à vous haïr et désira vous frapper ou tout au moins cracher devant vous ! »

